Image not found or type unknown

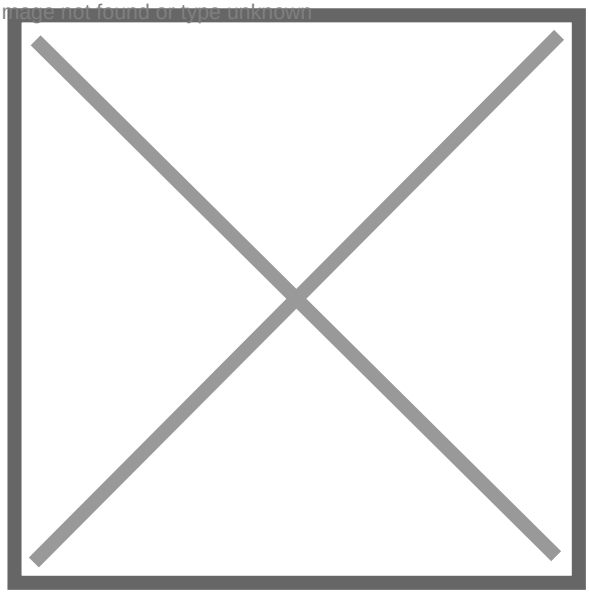

Piéces automobile (se faire rembouser)

Par **kritel**, le **24/09/2009** à **17:15**

Bonjour,
j'ai acheté deux pièces automobiles dans une casse. Le vendeur a stipulé qu'il n'y aurait pas de remboursement en cas de problèmes , mais un avoir.Est-ce légal ??
Car bien entendu, les pièces ne sont pas bonnes , et mon coutaient 110 euros !!!
merci de me repondre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés